

Section Sportive

## Canoë Kayak / Aviron

Collège 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> & Lycée

## Judo

Collège & Lycée

## Ski Alpin / Ski Nordique

Collège



### EN RESUME :

La richesse de l'Établissement, de son environnement, l'expérience et le savoir-faire des acteurs locaux prenant part au fonctionnement de la structure, constituent une opportunité inédite de réussite pour les élèves qui s'y engagent.

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. **Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau.**

### ADMISSION, CONDITIONS GÉNÉRALES :

La candidature de chaque élève est étudiée par une commission réunie le 19 mai 2021.

Elle est présidée par le chef d'établissement, co-pilotée par l'enseignant d'EPS coordonnateur et l'entraîneur. Une dérogation peut être demandée pour intégrer la section sportive : elle est validée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, pour les élèves reconnus aptes en fonction des capacités d'accueil de l'établissement.

### ADMISSION, CONDITIONS SPÉCIFIQUES :

- Savoir nager.
- L'élève sélectionné devra fournir un certificat médical de non contre-indication aux pratiques sportives, ainsi qu'un électrocardiogramme établis par un médecin du sport.
- Avoir une pratique sportive régulière.

L'admission prend en compte les qualités sportives : les élèves sont déjà licenciés ou désireux de découvrir une nouvelle pratique sportive.

## AXES TRAVAILLES

- Développer la culture du travail en équipe, le canoë-kayak étant aussi un sport collectif.
- Élargir l'horizon culturel de l'élève, par une approche de la vie associative et la possibilité de pratiquer une nouvelle discipline.
- Donner ou redonner confiance et une motivation à certains élèves.
- Placer les élèves dans une spirale de réussite grâce à une activité qui n'est pas purement scolaire, permettant ainsi la mise en place d'une image de soi positive.
- Réduire les problèmes nuisant à la santé et à la scolarité de certains élèves, apprendre à respecter autrui, et un règlement en canalisant les conduites à risques par le dépassement de soi à travers la compétition et le respect du code des courses et des règles associatives.
- Rendre l'enfant capable d'assurer des responsabilités individuelles ou collectives, de prendre et de tenir des engagements et l'amener à s'impliquer dans certaines tâches simples de la vie associative.
- Permettre à l'élève d'accéder au plaisir d'une pratique sportive et citoyenne.
- Permettre à l'élève d'appréhender un milieu écologiquement fragile.

## KAYAK

**Club support, l'ASG CANOË KAYAK**, qui met à disposition un entraîneur, son matériel et ses locaux.

2 demi-journées d'entraînement de 14h à 17h les mardis et vendredis.

Les élèves sont donc intégrés dans les classes sportives en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale.

Selon la météo, lieux de pratique sur le lac, sorties en rivière, PPG en intérieur, ski nordique l'hiver.

## AVIRON

**Club support, l'ASG AVIRON**, qui met à disposition un entraîneur, son matériel et ses locaux.

2 demi-journées d'entraînement de 14h à 17h les Lundis et jeudis pour les 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup>, mardis et vendredis pour les lycéens.

Les élèves sont donc intégrés dans les classes sportives en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale.

Selon météo, lieux de pratique sur le lac, ou en salle sur ergo.

## JUDO

La section sportive n'est pas un club, le/la judoka (te) qui intègre le dispositif, ne doit en aucun cas délaissé les entraînements proposés par le club

**Pendant l'année scolaire :**

- Le/la judoka (te) se verra proposer 2 tournois.
- Il/elle devra participer à la rencontre Judo UNSS une fois par an pour représenter l'établissement scolaire

**L'élève participe aux compétitions scolaires UNSS.**

**Les dossiers d'inscription complets devront être retournés au secrétariat pour le 26 avril 2021 (délai de rigueur).**

À l'issue de la commission qui statuera sur la recevabilité des candidats le **19 mai 2021**, un courrier de réponse vous sera adressé.

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus sur le site de l'établissement :

<https://cite-haie-griselle.monbureaunumerique.fr/>



Pour des questions d'ordre administratif ou scolaire auprès de :

- Mme CLAUDON au secrétariat de l'établissement.

Pour des questions d'ordre sportif :

- Monsieur PARMENTELAT, Professeur d'EPS, coordonnateur de la section sportive Kayak et Aviron
- Monsieur AUBIN Professeur d'EPS, coordonnateur de la section sportive Judo.

Cité Scolaire & Sportive « La Haie Griselle »  
25 Chemin des Épinettes - 88407 GERARDMER

☎ 03 29 63 13 01

[ce.0881446@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0881446@ac-nancy-metz.fr) (collège)

[ce.0880030@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0880030@ac-nancy-metz.fr) (lycée)